



illénaire de oras

Le texte fondateur (6 juin 1009) : 1^{ère} mention écrite connue du nom Moras

In nomine sancte et individue Trinitatis, Rodulfus pius rex. — Justis fidelium nostrum petitionibus acquiescere utile ducimus et honestum dijudicamus. Quapropter notum esse volumus omnibus Dei ecclesie et nostris fidelibus natis et nascendis, qualiter petente Agilarude regina, conjuge nostra, necnon archiepiscopo Burchardo, fratre nostro, et comitibus Rodolfo et Umberto, damus Umberto episcopo ejusque matri domine Freburgie et nepotis ejus, Wigonis bone memorie filiis, Umberto, Wigoni, Willelmo, mediatem castelli de **Moras** et omnem terram illam quam pater noster Gontrandus Rex et nos visi f(s)umus habere de valle hidreri nomine usque ad cusen villam et mediatatem de bosco de Morbadeis, et mansum unum in villa de **Moras** quem Otmaris habet, et serbos et ancillas nostre proprietatis qui infra istos terminos alodes habent. Hec omnia, sicut denominata sunt et descripta, teneant et possideant, habentes potestatem, habendi, donandi, vendendi vel quicquid ipsis placeret inde faciendi. Ut hec a nobis facta credantur (et) a posteris nostris non fragantur, manu nostra roborabimus et sigillari jussimus.

Signum domini Rodulfi regis piissimi (L.M.). Radolfus cancellarius recognovi. Data VII idus junias, luna VIII, indictione V (leg VII), anno ad incarnatione Domini M VIII], regnante domno Radolfo rege anno VIII^{mo} actum agduni.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi Rodolphe, roi pieux, considérons utile et honnête de consentir aux justes requêtes de nos fidèles et décidons. C'est pourquoi nous voulons qu'il soit connu de tous les fidèles de l'Église de Dieu nés et à naître, et de nous, comme le demandaient à la fois la reine Agilarude, notre épouse, et aussi l'archevêque Burchard, notre frère, et les comtes Rodophe et Umberto, que nous donnons à l'évêque Umberto et à sa mère la dame Greburge et à ses neveux, les fils de Guigues de bonne mémoire, Umberto, Guigues, Guillaume, la moitié du château de **Moras** et toute la terre que notre père le roi Gontrand et nous possédons au vu de chacun depuis la vallée du nom de Valloire jusqu'à la villa Cusen, et la moitié du bois de Mornais, et un manse dans la villa de **Moras** qu'Otmaris possède, et des serfs et des servantes de notre propriété qui possèdent des alleux à l'intérieur de ces frontières. Tout cela, comme cela a été nommé et décrit, qu'ils les tiennent et les possèdent, ayant le pouvoir d'avoir, de donner, de vendre ou de faire tout ce qui leur en plaira. Afin que l'on accorde crédit à nos actes et qu'ils ne soient pas brisés par nos descendants, nous l'avons affermi de notre main et avons ordonné qu'il soit scellé.

Signe du seigneur Rodolphe roi très pieux. Moi Rodolphe chancelier j'ai reconnu.

Date du 7 des ides de juin, 9^{ème} lune, indiction 5 (leg 7), en l'an 1009 de l'incarnation du Seigneur, 17^{ème} année du règne du seigneur roi Rodolphe, fait à Autun (ou Agaune).

Transcrit et publié par

Ulysse CHEVALIER, cartulaire de l'abbaye de St-André le bas de Vienne ordre de St-Benoît, Vienne-Lyon, 1869



Traduction :

Marie Cadilhac, professeur de latin

